

GRAMMAIRE FRANÇAISE.

NOTIONS PRÉLIMINAIRES.

*1. La *Grammaire* (a) est l'art d'exprimer ses pensées par la parole et par l'écriture, conformément à l'usage et aux règles établies (b).

ARTICLE 1er.—DU LANGAGE PARLÉ.

*2. On exprime ses pensées par la parole au moyen des sons combinés de la voix.

*3. Un *son* vocal est l'émission d'une certaine quantité d'air, modifié ou non par les organes de la parole (c).

*4. Il y a deux sortes de sons, les sons simples et les sons articulés ou composés.

*5. Un son *simple* est celui qui n'est modifié par aucun des organes de la parole, ou qui ne l'est que faiblement.

*6. Nous avons en français treize sons simples, savoir : a, é, ê, i, o, u, eu, ou, an, in, on, un, et l'e muet.

-
1. *Qu'est-ce que la Grammaire ?*
 2. *Comment exprime-t-on ses pensées par la parole ?*
 3. *Qu'est-ce qu'un son vocal ?*
 4. *Combien y a-t-il de sortes de sons ?*
 5. *Qu'est-ce qu'un son simple ?*
 6. *Combien avons-nous de sons simples ?*

(a) *Grammaire* vient d'un mot grec, qui veut dire *lettre*.

(b) La *Grammaire* générale ou théorique est la *science* du langage ; mais la *grammaire* d'une langue particulière est l'*art* de parler et d'écrire cette langue.

(c) Les organes de la parole sont : les lèvres, les dents, la langue, le palais, le larynx ou gosier, et le nez.